

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

Nombre de membres

En exercice 13

Présents 07

Votants 09

Date de convocation :
21/08/2025

Date d'affichage :
21/08/2025

Numéro :
11/2025

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 02/09/2025

Reçu en préfecture le 02/09/2025

Publié le 02/09/2025

ID : 081-268102589-20250827-DELIB_11_2025-DE



SÉANCE DU 27 AOUT 2025

Le 27 août à 17 heures 30 minutes, le **Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Présidente.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Bruno BARDES – Nelly FACCA – Pierrette RAMON – Nathalie JALBY – Pierre CANAC – Françoise DAVIOT

Absents excusés représentés : Josiane GALY (N. FACCA) – Françoise CHINCHOLLE (E. CLAVERIE)

Absents excusés non représentés :

Absent non excusé non représenté : Guy INTRAN – Bernard DELBRUEL – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Rose LUGAN

Secrétaire de séance : Bruno BARDES

REPRISE DE PROVISIONS N°2

En 2013, une provision a été constituée d'un montant de 25 320 € en prévision de la perte due au non-paiement des factures de certains résidents.

Par délibération en 2014, 2016 et 2017, des admissions en non-valeur de produits irrécouvrables et des reprises pour créances irrécouvrables d'un montant total 18 242.57€ ont été adoptées par le conseil d'administration.

Au 31 décembre 2024, l'état des restes ne fait pas apparaître de créances ayant cette ancienneté. Dès lors cet encours d'un montant de 7 077.43 € est sans objet.

Il convient donc de reprendre cette provision pour un montant de 7 077.43 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **Vu** la nomenclature M22
- **Vu** la délibération du 15 décembre 2014 concernant la décision modificative n°5,
- **Vu** la délibération du 11 avril 2016 concernant la décision modificative n°1,
- **Vu** la délibération du 3 juillet 2017 concernant la décision modificative n°3,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **DECIDE** la reprise des provisions constatées en section d'exploitation pour un montant de 7 077.43 €.
- **PRECISE** que cette reprise donnera lieu à l'émission d'un titre au 7815 « reprise sur provision d'exploitation » et d'un mandat en section d'investissement au 1518 « autres provisions pour risques ».

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

La Présidente

Elisabeth CLAVERIE



Le secrétaire de séance

Bruno BARDES

Envoyé en préfecture le 02/09/2025

Reçu en préfecture le 02/09/2025

Publié le 02/09/2025

ID : 081-268102589-20250827-DELIB_11_2025-DE



Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.

